

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Présents : M. DOUET Jean-Paul, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme BOULANGER Jeanne, M. MONTEUX Stéphane, M. PICOU Jean-François.

Absents excusés

Mme Sylvie GON donne pouvoir à M. DOUET Jean Paul, Mme Magali TESSIER donne pouvoir à Mme Jeanne BOULANGER.

Présents dans la salle : Mme LOCRE Véronique, secrétaire de mairie, Mme HAMEON, M. SZCZUDLAK.

Secrétaire de séance : M. Denis BOUCON

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- Désignation des conseillers délégués
- Délégations consenties au maire
- Formation des commissions
- Représentations dans les instances extérieures
- Calendrier des réunions du conseil municipal

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature des 2 derniers comptes rendus de réunion.

DELIBERATIONS

Désignation des conseillers délégués

Sont désignés à l'unanimité :

- ✓ Mme BOULANGER Jeanne, déléguée, à la citoyenneté, auprès des associations et de la jeunesse.
- ✓ M. PICOU Jean-François, délégué à l'entretien du village et du cimetière.
- ✓ M. BOUCON Denis, délégué aux travaux communaux et chargé des employés communaux.

Délégations consenties au maire

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations que peut lui consentir le conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal donne à Monsieur le maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 hormis les 2°, 12° et 13°.

Versements des indemnités de fonction

A compter du 29 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, soit une indemnité de fonction brute mensuelle de 636.01€.

Adjoints : 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, soit une indemnité de fonction brute mensuelle de 246.62€. Les indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints sont calculées sur la base décidée au moment de la nomination du 3ème adjoint, le 17 février 1997, à savoir : les trois adjoints se répartissent l'indemnité de fonction brute mensuelle de deux adjoints. Chaque adjoint percevra une indemnité de fonction brute mensuelle de 164.61€ calculée ainsi : $246.92\text{€} \times 1/3 = 164.61\text{€}$.

Conseillers délégués : cette répartition permet d'allouer une indemnité de fonction brute mensuelle aux conseillers délégués qui est de 30% de l'indemnité de fonction brute d'un adjoint soit $246.92\text{€} \times 30\% = 74.08\text{€}$.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Formation des commissions

Les représentants des commissions municipales, administratives et extérieures sont désignés.

Pour ces commissions le Maire en est le Président de droit.

Commission budget et affaires financières : Titulaires : Sylvie GON, Anthony NORMAND, Rachel STEIN, Veronique BOUSSET, Stéphane BORIE, Stéphane MONTEUX.

Commission travaux communaux, équipement, environnement et développement durable : Titulaires : Sylvie GON, Anthony NORMAND, Denis BOUCON, Jean-François PICOU, Stéphane MONTEUX.

Commission informations : Titulaires : Sylvie GON, Rachel STEIN, Véronique BOUSSET, Stéphane BORIE, Jeanne BOULANGER, Stéphane MONTEUX.

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S) : Jean-Paul DOUET, Sylvie GON, Anthony NORMAND, Rachel STEIN, Véronique BOUSSET, Jeanne BOULANGER, Jean-François PICOU, Magali TESSIER, plus désignation par l'administration.

Commission aménagement Foncier (P.O.S - P.L.U) : Tous les conseillers exceptée Rachel STEIN.

Commission d'appel d'offres : Titulaires : Jean-Paul DOUET, Denis BOUCON, Véronique BOUSSET, Jean-François PICOU. Suppléants : Sylvie GON, Jeanne BOULANGER, Magali TESSIER.

Commission des impôts : Titulaires : Jean-Paul DOUET, Denis BOUCON plus désignation par l'administration.

Comité des Fêtes : Tout le conseil municipal.

Membres de droit de l'Association Comité des Fêtes : Sylvie GON, Véronique BOUSSET, Stéphane BORIE, Jeanne BOULANGER, Stéphane MONTEUX, Magali TESSIER.

Représentations extérieures

A.D.I.C.O : Stéphane BORIE, Stéphane MONTEUX. **A.D.T.O :** Titulaire : Jean-Paul DOUET. Supplément : Denis BOUCON. **C.C.P.V :** Titulaire : Jean-Paul DOUET. Suppléante : Sylvie GON. **Centre Social Rural Nanteuil :** Sylvie GON, Véronique BOUSSET. **Établissement Public Foncier de l'Oise :** Titulaire : Jean-Paul DOUET. Supplément : Denis BOUCON. **P.A.P.R :** Jean-Paul DOUET, Sylvie GON. **Parc Naturel Régional :** Titulaire : Sylvie GON. Suppléante : Jeanne BOULANGER. **S.A.G.E de la Nonette - S.L.E - S.I.S.N :** Titulaire : Jean-Paul DOUET. Supplément : Denis BOUCON. **S.I.V.O.M de Nanteuil le Haudouin :** Titulaire : Jean-Paul DOUET, Véronique BOUSSET. Suppléants : Jean-François PICOU, Jeanne BOULANGER. **S.I.V.O.S :** Titulaires : Jean-Paul DOUET, Sylvie GON, Rachel STEIN. Suppléants : Stéphane BORIE, Jeanne BOULANGER, Magali TESSIER. **Syndicat Mixte Très Haut Débit de l'Oise :** Titulaire : Denis BOUCON. Supplément : Stéphane MONTEUX. **T.G.V NORD :** Titulaires : Jean-Paul DOUET, Denis BOUCON. **Correspondant défense :** Jean-François PICOU.

A.D.T.O

Augmentation du capital social :

Création de 400 nouvelles actions réservées au Conseil Général de l'Oise. Cette augmentation de capital a pour but de permettre au Conseil Général de l'Oise de céder toutes ou partie des actions créées lors de cette augmentation à des nouvelles collectivités territoriales, désireuses de devenir actionnaires de la SPL ADTO. Le capital actuel de 60 000€ est divisé en 1200 actions de 50€ chacune et est intégralement libéré.

L'augmentation pourrait être fixée à 20 000€, par émission de 400 actions nouvelles de 50€ chacune.

Les actions nouvelles qui seraient soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes, et jouiraient de mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital.

Accord du conseil à l'unanimité.

Communications diverses

Calendrier des Réunions de Conseil Municipal :

Les 29 mars, 15 avril, 25 avril, 17 juin, 10 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2014 et 16 janvier 2015.

10 janvier 2015 : vœux du Maire

M. Jean Paul JOZWAK nous a quittés pour une retraite bien méritée.

Le contrat de M. Nicolas MILLOCHAU a pris fin le 04 avril 2014.

Il est proposé, pour le 8 mai 2014, un dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'une porte ouverte des bâtiments communaux et d'un pot de l'amitié à l'occasion du départ des employés.

Bulletin municipal : afin de porter l'information plus rapidement sur les décisions du conseil municipal, il est décidé de la publication d'un mensuel de 4 pages sous forme de « FLASH ».

Fin de séance à 21h55.